



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE TAVERNY**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.*

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

**MEMBRES PRESENTS** : Mme PORTELLI Florence – M. GLUZMAN Régis – Mme CHAPELLE Catherine – M. KOWBASIUK Nicolas – Mme PREVOT Vannina – M. GASSENBACH Gilles – M. DELAVALOIRE Michel – Mme BOISSEAU Laetitia - M. GERARD Pascal – Mme MICCOLI Lucie – M. CLEMENT François. **ADJOINTS AU MAIRE**

Mme BOUCHON Délia – M. LECLAIRE Christian – M. SANTI Elie – M. MASSI Jean-Claude – Mme TUSSEVO Anne-Marie – M. LELOUP Michel – Mme CARRE Véronique – M. LE LUDUEC Bernard – M. BERGER Alain est arrivé en séance à 20 h 49 avant le vote de la délibération 04-2017-ST01 – M. ARES Philippe – Mme HAMOUCHI Yamina - Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – Mme LAGACHE Maria-José - M. SANDRINI Pierre – Mme LAMAU Françoise - M. DEVOIZE Bruno – M. TEMAL Rachid - Mme CAILLIE Albine – M. SIMONNOT Alexandre – M. DAGOIS Gérard - **FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE**

**MEMBRES REPRESENTES** :

	<b>Procuration à</b>	
Mme FAIDHERBE Carole	"	M. CLEMENT François
Mme MICCOLI Lucie	"	Mme BOISSEAU Laetitia
Mme VILLOT Isabelle	"	M. LECLAIRE Christian
Mme EL ATALLATI Karima	"	Mme PREVOT Vannina
Mme GUIGNARD Anita	"	M. DAGOIS Gérard

\*\*\*\*\*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame LAGACHE Marie-José est désignée à l'unanimité.

Conformément aux articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède au compte-rendu des décisions synthétisé dans le tableau suivant :

Numéro + Date	Thème/Structure/Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2016/297 05/12/2016	Direction des Affaires Financières	Renégociation de l'emprunt référencé MON 219010 CHF	Caisse Française de Financement Local
N°2016/298	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2016/299 06/12/2016	Direction des affaires générales Commande publique	Décision portant modification de la décision n°2015-298 du 10/12/ 2015 relative à l'organisation des classes transplantées pour les élèves des écoles élémentaires de la ville	Société ODCVL (lots 1,2 &7) Ass œuvres universitaire du Loiret (lot 3) Sociétés Cap Monde (lot 6) & AVLF (lots 4 & 5) à compter de sa notification, durée de 12 mois - renouvelable tacitement par période de 12 mois sans excéder une durée totale supérieure à 36 mois. Montant TTC par élève participant : 66, 50 €
N°2016/300 06/12/2016	Direction des Affaires Financières	Révision de la régie d'avances du Théâtre Madeleine Renaud	
N°2016/301 09/12/2016	Direction de la Communication	Représentation d'un spectacle de Jazz à l'occasion des vœux du personnel	Ass Nov'art Factory 27 janvier 2017 Montant TTC : 550 €
N°2016/302 09/12/2016	Direction des Ressources Humaines	Convention pour la réalisation d'une formation relative aux gestes de premiers secours civiques de niveau 1 en direction des agents de la crèche collective	Union départementale des sapeurs pompiers du Val d'Oise le 27 janvier 2017 Montant NET : 1800 €
N°2016/303 09/12/2016	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Contrat relatif à la maintenance et l'assistance de progiciels finances des services de la collectivité	Société Ciril group SAS à compter de la signature pour pour une durée d'un an, tacitement reconductible 3 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 années Montant HT : 1371,28 € Montant TTC : 1645,54 €
N°2016/304	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2016/305 12/12/2016	Direction Logement et Santé	Contrat de vente relative aux représentations du spectacle intitulé «ACCROS D'ECRAN» dans le cadre des actions de santé en direction des collégiens de la commune	Ass Entrées de Jeu les 24, 26 & 27 janvier 2017 Montant TTC : 9869,97 €
N°2016/306 12/12/2016	Direction du Patrimoine et Cadre de vie	Convention d'occupation du domaine public non constitutive de droit réel relative à la mise en place de bornes aériennes d'apport volontaire pour le verre	Syndicat TRI-ACTION à compter de sa signature, pour une durée de 6 ans Montant : gratuit
N°2016/307 12/12/2016	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Acquisition d'une solution de messagerie Exchange et de prestations associées au profit de la collectivité	Société ISI EXPERT le 12 décembre 2016 Montant HT : 21 510 € Montant TTC : 25 812 €
N°2016/308 12/12/2016	Direction du Patrimoine et Cadre de vie	Contrat relatif à la location entretien de lavettes industrielles nettoyées au profit du Centre Technique Municipal	Société MEWA pour une durée d'un an Montant HT/semaine : 14,60 € Montant HT/an : 759,20 €

N°2016/309 13/12/2016	Direction des Affaires Financières	Contrat relatif à une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale	Société C.T.R à sa date de signature, pour une durée de 2 années renouvelable par reconduction expresse l'année suivante <u>Pour chaque recommandation mise en œuvre :</u> Montant de la rémunération : 28 % des Régularisations et Economies obtenues ou réalisés
N°2016/310 08/11/2016	Direction des Affaires Financières	Annule et remplace la décision n°2016-297 du 5 décembre 2016 - Renégociation de l'emprunt référencé MON 219010 CHF	Caisse Française de Financement Local
N°2016/311 15/12/2016	Direction des affaires générales Commande publique	Désignation d'un avocat avec convention d'honoraire pour représenter la Commune et défendre ses intérêts dans le cadre d'une procédure contentieuse intentée contre la Collectivité	Callon Avocat & Conseil le 15 décembre 2016 Montant HT : 1100 €
N°2016/312 16/12/2016	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Contrat de mise à disposition de l'exposition photographique intitulée «Glaciers» avec une rencontre vernissage avec la à la Médiathèque de TAVERNY	Mme Aurore BAGARRY du 13 janvier au 15 février 2017 Montant TTC : 1500 €
N°2016/313 16/12/2016	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Conservatoire	Contrats relatifs à la cession du droit de représentation pour le concert de clôture de la Master class de musique de chambre au profit des élèves du département musique de chambre du Conservatoire de Musique	Mr BARY & Mme ROUX les 7 & 28 janvier 2017 Montant NET par artiste : 400 €
N°2016/314 16/12/2016	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Convention relative à la mise en œuvre d'un poste de secours lors du marché de Noël 2016	Comité départemental des secouristes français «La Croix Blanche» les 10 et 11 décembre 2016 Montant NET : 1 520 €
N°2016/315 16/12/2016	Direction des affaires générales Commande publique	Désignation d'un avocat avec convention d'honoraires dans le cadre d'une procédure contentieuse	Maître Marie-Chantal Cahen le 16 décembre 2016 Montant HT : 600 €
N°2016/316 20/12/2016	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention relative à la réalisation d'ateliers scientifiques à la Médiathèque de TAVERNY	Ass Les Savants Fous les 18/01, 22/02, 23/03, 26/04, 17/05 & 14/06/2017 Montant TTC : 780 €
N°2016/317 21/12/2016	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à la gestion du marché d'approvisionnement de détail dit «Marché Neuf» sous forme de 2 tranches : - l'une ferme concernant la gestion du marché, - l'autre conditionnelle concernant l'organisation de la brocante	Société EGS à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée d'un an, tacitement reconductible sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 années Montant maximal HT : 50 000 €
N°2016/318 26/12/2016	Direction Affaires culturelles de l'Animation locale et des Jumelages Centre Culturel	Contrat relatif à la cession du droit de représentation des spectacles de danse «Sechs Tänze ; In memoriam; Minus 16 » au théâtre Madeleine Renaud	Société Le Trait d'Union le 21 mars 2017 Montant TTC : 14242,50 €
N°2017/001	Direction Action	Convention de mise à disposition de	Collège Sainte Honorine

09/01/2017	culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes de TAVERNY (95150) pour deux séances de théâtre «Un poing c'est tout»	les 10 et 11 janvier 2017 Montant : Gratuit
------------	--	--	--

## **I – URBANISME**

### **01-2017-UR01 - ACQUISITION DES PARCELLES BA 100, BA 102 et BA 103, D'UNE SURFACE TOTALE DE 765 M<sup>2</sup>, SITUÉES SENTE DES VALENÇONS, APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME STOYKOVITCH**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **Article 1 :**

L'acquisition de la propriété, appartenant à Monsieur et Madame STOYKOVITCH, cadastrée BA 100, BA 102 et BA 103, pour une surface globale de 765 m<sup>2</sup>, situées sente des Valençons, est approuvée pour un montant de 31.365 euros.

#### **Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier, promesse et tout acte à intervenir, nécessaires à cette acquisition.

### **02-2017-UR02 – COPROPRIETE DES CELLULES ARTISANALES DE L'ALLEE DES ARTISANS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

#### **Article 1 :**

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin public pour la désignation des membres au sein de la copropriété :

	Conseiller(s) candidat(s)	Exprimés	Abstentions	Nombre de Voix
Membre titulaire	Régis GLUZMAN	34	7	27
Membre suppléant	Christian LECLAIRE	34	7	27

La majorité absolue a été obtenue par l'ensemble des candidats.

#### **Article 2 :**

Le conseil municipal autorise ces représentants à signer tout courrier, promesse et tout acte à intervenir, nécessaire à cette représentation.

### **03-2017-UR03 – APPROBATION DU CONTRAT D'INTERET NATIONAL (CIN) « AUX FRANGES DE LA FORET DE PIERRELAYE »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

#### **Article 1er :**

Les termes du projet de contrat d'intérêt national « Aux franges de la forêt de Pierrelaye », annexé à la présente délibération, sont approuvés.

#### **Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat d'intérêt national « Aux franges de la forêt de Pierrelaye » ainsi que tout document y afférent.

## **II – TECHNIQUE**

### **04-2017-ST01 – COMPLEMENT AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC HENRI LEYMA POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOIS ET DU MAIL DES ECOUARDES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La Commune s'engage à inscrire au budget les coûts nécessaires et suffisants d'entretien de cet aménagement (conformément aux critères d'éligibilité des dossiers de demande de subvention de l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France)

**Article 2 :**

La Commune s'engage à inscrire dans le plan de formation tri annuel, la formation en « gestion durable des espaces verts » du personnel en charge de l'entretien du parc Henri Leyma et du mail / bois des Ecouardes.

**Article 3 :**

La Commune s'engage à maintenir le Parc Henri Leyma en zone Ua. correspondant à une zone historique. Le parc Henri Leyma a pour vocation à demeurer un espace d'agrément et un espace vert à protéger constituant une continuité écologique avec les Côteaux et la forêt domaniale de Montmorency.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et document relatifs à cette affaire

**III – CULTURE****05-2017-CU01 – AIDE AUX PROJETS AUX « ARTS PLASTIQUES » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La demande de subvention d'un montant de 2 000 euros, auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise pour soutenir les actions en arts plastiques menées par la Commune, est approuvée.

**Article 2 :**

Madame Le Maire est autorisée à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise et à signer tout document y afférent.

**Article 3 :**

Les recettes occasionnées seront inscrites au budget communal de l'exercice 2017.

**06-2017-CU02 – CONVENTION DE SPONSORING SIGNEE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE DE TAVERNY DANS LE CADRE DU FESTIVAL DU CINEMA 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

Les termes de la convention relative au sponsoring de la Caisse locale du Crédit Agricole de Taverny dans le cadre du Festival du Cinéma 2017 sont approuvés.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention avec le sponsor.

**IV – VIE ASSOCIATIVE****07-2017-VA01 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'AIDE A LA MANIFESTATION A L'ASSOCIATION « ET BIM ! »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

L'attribution de la subvention de fonctionnement d'aide à la manifestation à hauteur de 1115,68 euros est approuvée au profit de l'association « Et BIM ! » ;

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à verser la subvention d'aide à la manifestation à l'association et à signer tout document afférent à cette affaire.

**Article 3 :**

La délibération n° 14-2016-VA01 du Conseil Municipal en date du 18 février 2016 ainsi que son annexe concernant l'attribution de la subvention de fonctionnement d'aide à la manifestation d'un montant de 2000 euros au profit de l'association « ET BIM ! » est modifiée en conséquence.

**Article 4 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2017.

**Article 5 :**

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes (contrat, convention, avenant...) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**V – EDUCATION**

**08-2017-SC01 – REGLEMENT INTERIEUR DES CLASSES TRANSPLANTEES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Le principe de mise en place d'un règlement intérieur des classes transplantées à l'attention des familles est approuvé.

Les modalités d'organisation, d'inscription et de paiement sont approuvées.

**Article 2 :**

Le règlement intérieur, tel qu'annexé, est approuvé et sera remis à chaque famille au moment de l'inscription.

Il entrera en vigueur dès qu'il sera rendu exécutoire.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à appliquer ledit règlement intérieur.

**09-2017-SC02 – AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,**

**Article 1er :**

Le projet d'avenant n°3 au contrat d'affermage du service de restauration scolaire et municipale est approuvé.

**Article 2 :**

Madame Le Maire est autorisée à signer l'avenant n°3 au contrat d'affermage du service de restauration scolaire et municipale avec la Société ELRES (ELIOR).

**Article 3 :**

Les dépenses occasionnées seront inscrites au budget communal de l'exercice 2017.

**VI – SOCIAL**

**10-2017-SO01 – ADOPTION DE LA CHARTE DU CONSEIL VILLE-HANDICAP**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La charte du comité consultatif nommé « Conseil Ville - Handicap » est approuvée.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à appliquer ladite charte.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document s'y rapportant.

**VII – RESSOURCES HUMAINES****11-2017-RH01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet est approuvée, comme suit :

[ A compter du 1<sup>er</sup> février 2017

EFFECTIF ACTUEL	GRADES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	TOTAL AU 01/02/2017
<b>Filière technique</b>				
0	Adjoint technique principal de 1ère clas des établissements d'enseignement		1	1
<b>Filière sociale</b>				
5	poste ATSEM principal 2ème clas	-1		4
<b>Filière animation</b>				
11	Adjoint d'animation 1ère cls	-1		10
31	Adjoint d'animation 2ème cls		1	32
1	Adjoint d'animation 1ère cls TNC 22h/sem		1	2
17	Adjoint d'animation 2ème cls TNC 22h/sem	-1		16
<b>S/Total</b>		<b>- 3</b>	<b>+ 3</b>	

- à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017:

<b>Filière technique</b>				
EFFECTIF ACTUEL	GRADES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	TOTAL AU 01/03/2017
<b>Filière animation</b>				
16	Adjoint d'animation 2ème cls	-1		15

	TNC 22h/sem			
2	Adjoint d'animation 1ère cls TNC 22h/sem		+1	3
<b>Filière technique</b>				
9	Agent de maîtrise	-1		8
<b>S/Total</b>		<b>-2</b>	<b>+1</b>	

**Article 2 :**

Madame Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Préfecture du Val-d'Oise.

**12-2017-RH02 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 38-2014-RH01 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

A compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

**Article 1er :**

La répartition de la fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux est modifiée selon ce qui suit :

- [ 16.3 % de l'enveloppe globale au maire,
- [ 53.4 % de l'enveloppe globale, à part égale, pour chacun des onze adjoints au maire,
- [ 7.5 % de l'enveloppe globale, à part égale, pour chacun des cinq conseillers municipaux délégués désignés par le Maire.
- [ 7.8 % de l'enveloppe globale, à part égale, pour chacun des dix-huit autres conseillers municipaux,
- [ 15.0 % de l'enveloppe globale non affectés.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à verser lesdites indemnités comme réparti et détaillé ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

**Article 3 :**

La délibération n° 38-2014-RH01 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 relative à la fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des conseillers municipaux est modifiée en conséquence.

## **VIII – FINANCES**

**13-2017-FI01 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGET ANEXE ASSAINISSEMENT 2017 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, donne acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire,**

**Article 1 :**

Il est donné acte à Madame le Maire de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.



**14-2017-FI02 – SA HLM RESIDENCE SOCIALES DE FRANCE 3F : ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE REFECTION DES COUVERTURES ET LE RAVALEMENT DES FACADES AVEC ITE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER FOYER G. LAPIERRE SIS 109 RUE DE MONTMORENCY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La garantie communale d'emprunt est accordée à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 195 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 55685 constitué d'une ligne de prêt.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

La commune s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**Article 4 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document nécessaire à la gestion de la garantie communale ici accordée.

**IX – JURIDIQUE**

**15-2017-JU01 – TARIFICATION D'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES DE LA VILLE DE TAVERNY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

La tarification d'occupation de la salle de « La maison des jumelages » est créée au profit des associations tabernaciennes dont le siège social est situé sur le territoire communal.

**Article 2 :**

La tarification d'occupation des salles municipales de « L'ex-reprographie », de la salle « HENRI DENIS », ainsi que les salles de réunion des équipements sportifs « RICHARD DACOURY », « JEAN BOUIN » et « JEAN-PIERRE LE COADIC » est créée au profit des professionnels ayant une activité commerciale principale.

**Article 3 :**

Ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération et seront adoptés par décision du maire.

**16-2017-JU02 – PARTENARIAT ARTISTIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE JACQUELINE ROBIN ET LE CONSERVATOIRE DE LA VILLE DE PRATO : ACHAT DE CADEAUX D'ACCUEIL AUX MEMBRES DE LA DELEGATION ITALIENNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Des cadeaux de bienvenue seront offerts par la ville de Taverny aux membres de la délégation de Prato, dans le cadre de leur séjour à Taverny du 22 février au 26 février 2017.

**Article 2 :**

L'enveloppe budgétaire totale maximale attribuée à cette dépense s'élève à 1 000 euros.

**Article 3 :**

La dépense correspondante sera inscrite au budget communal de l'exercice 2017, à l'imputation 6714 - « Bourses et prix ».

**17-2017-JU03 – ADHESION A L'INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL (IFAC) DU VAL-D'OISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,**

**Article 1 :**

L'adhésion de la ville de Taverny à l'IFAC du Val-d'Oise est approuvée.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer une convention, renouvelable tous les ans, avec l'organisme de formation et tout document afférent.

**Toutes ces délibérations :**

-seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,  
- peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**La séance est levée à 23 heures.**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
TAVERNY, LE 27 JANVIER 2017  
LE MAIRE,**

**Florence PORTELLI**